



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E82889

VALABLE JUSQU'AU 13/12/2025

ÉDITÉ LE

30/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : 165 880

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHALON SUR SAONE 727 320 020 73 B 2

Siret : 727 320 020 00033

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4306428

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-150198

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-150198

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/09/2024

Raison sociale : SOCIETE ANONYME COMALEC

3 RUE FERREE  
71530 CRISSEY

Téléphone : 03 85 46 09 06

Fax : 03 85 41 83 66

Portable :

Site Internet :

E-mail : comalec@comalec.fr

Responsabilité légale :

MACIOCE MARC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 60

Tranche de classification : EFF4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/12/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/12/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	21/11/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/12/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.